



L'équipe enseignante souhaite la bienvenue aux enfants et à leurs familles pour cette nouvelle année scolaire !

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Directrice : Mme METEYER (jours de décharge : mardi et vendredi)

PS/MS Mme DELAGE

MS/GS Mme MAPPAS

GS/CP Mme MALKI

CP Mme LHOMOND

Dispositif ULIS Mme GANDOIS

CP/CE2 Mme GUY

CE1/CE2 Mme RÉJOU

CM1-CM2 Mme METEYER, M.MOREAU

CM1-CM2 Mme CORTAY-RABOT, M.MOREAU

Équipe ATSEM : Mme GOURSEAUD, Mme DEVÉZA, Mme VENTENAT

Équipe AESH : Mme NICOLAS, Mme DA SILVA

HORAIRES et INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil des élèves **10 min avant l'entrée en classe** : 8h35 et 13h05.

ÉCOLE	GARDERIE
8h45 – 11h45	7h00 – 8h35
13h15 – 16h15	16h15 – 19h

Pour des raisons de **sécurité**, les **portes de l'école** restent **fermées**. Les enfants peuvent entrer/sortir de l'école ou être récupérés par les personnes préalablement autorisées, sur les temps de garderie, d'accueil et sur le temps de la pause méridienne.

NB : Chaque famille devra remplir un dossier pour la garderie. Aucun frais ne sera facturé si l'enfant n'y est pas inscrit régulièrement, mais cela permet de garantir une couverture pour tous en cas de besoin ponctuel.

ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de nous prévenir **avant 8h35** par **téléphone** ou par **mail**. Toute absence doit être justifiée par écrit au retour de l'élève.

LIAISON ÉCOLE-FAMILLES

La liaison école-famille se fera via le cahier de liaison prioritairement ou par mail.

DOCUMENTS DE RENTRÉE

Votre enfant a reçu ce jour sa pochette de rentrée. Elle contient tous les documents indispensables pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'école. Ils sont à nous retourner complétés et signés au plus tard pour le lundi 8 septembre :

- La fiche renseignements pré-complétée (faire les **modifications en rouge**)
- La fiche médicale d'urgence
- L'autorisation de droit à l'image
- L'autorisation de participation aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)
- La fiche communication d'adresse personnelle

Merci d'ajouter à ces documents **une attestation d'assurance**. Nous vous rappelons qu'une assurance « **responsabilité civile** » et « **individuelle accidents corporels** » est obligatoire (circulaire n°99-136 du 21/09/1999). Merci de demander à votre assureur une attestation où figurent les deux éléments soulignés. Les attestations ne présentant pas ces deux notions ne seront pas acceptées.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire nous permet de faire face à toutes les dépenses liées à la vie de la classe. C'est également un moyen de financer des sorties scolaires. Nous demandons aux familles une participation fixée à **12€ pour 1 enfant scolarisé, 20€ pour 2 enfants scolarisés, 26€ pour 3 enfants scolarisés**. La cotisation peut être réglée en espèces (dans une enveloppe fermée et marquée au(x) nom(s) et prénom(s) de(s) l'enfant(s)), ou bien par chèque à l'ordre de l'**École Guillaume Bourbon**. Vous pouvez regrouper les règlements si vous avez plusieurs enfants.

Nous vous remercions par avance pour votre participation.